

LEGENDE du Zonage P.L.U.

- UA** secteur de Zone Urbaine pour la ville historique et ses faubourgs anciens
- UB** secteur de Zone Urbaine de la couronne de la ville historique
- UCa** secteur de Zone Urbaine des hameaux
- UCp** secteur de Zone Urbaine des hameaux avec une sensibilité paysagère particulière
- UCb** secteur de Zone Urbaine d'habitation à caractère résidentiel ou hôtelier
- UEa** secteur de Zone Urbaine d'activités viticoles
- UEap** secteur de Zone Urbaine d'activités, même industrielle, avec une sensibilité paysagère particulière
- UEp** secteur de Zone Urbaine d'activités avec une sensibilité paysagère particulière
- UEc** secteur de Zone Urbaine d'activités de la zone de "Lauron"
- UEd** secteur de Zone Urbaine pour l'aire de stationnement liée à l'itinéraire grand gabarit
- UEe** secteur de Zone Urbaine pour un dépôt de fertilisants
- UL** secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs
- ULs** secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs soumise au risque inondation
- 1AU** Zone à Urbaniser ouverte sans condition d'une opération unique d'aménagement
- 1AUe** Zone à Urbaniser ouverte à vocation économique sans condition d'une opération unique d'aménagement
- 2AU** Zone à Urbaniser fermée

- A** Zone Agricole
- Ap** secteur de Zone Agricole avec une sensibilité paysagère particulière
- Aa** secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'activités non agricole
- Ab** secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limitée des sièges et/ou sites de production agricoles
- Abp** secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limitée des sièges et/ou sites de production agricoles avec une sensibilité paysagère particulière
- Ah** secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
- Ahp** secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
- N** Zone Naturelle
- Np** secteur de Zone Naturelle avec une sensibilité paysagère particulière
- Nh** secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
- Nhp** secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
- Nap** secteur de Zone Naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'activités non agricole ou forestière avec une sensibilité paysagère particulière
- NL** secteur de Zone Naturelle du parcours de golf
- NLp** secteur de Zone Naturelle destiné aux aires de jeu et de sports avec une sensibilité paysagère particulière
- Nie** secteur de Zone Naturelle inondable et/ou de protection renforcée en raison du contexte environnemental

LEGENDE des Outils Complémentaires

- Marges de recul (articles 7)
- En milieu Urbain, jardins ou terrains cultivés présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme et rendus inconstructibles

LEGENDE des constructions à préserver ou à changer de destination

- Constructions présentant un intérêt patrimonial au titre des articles L.151-19 du code de l'urbanisme ou présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du C.U., à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
- Mors Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) constructions identifiées au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme autorisant le changement de destination

LEGENDE des Outils de Maîtrise Foncière

- Emplacement Réserve

LEGENDE Divers

- éléments en eau naturels divers issus du cadastre à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
- piscines

LEGENDE des éléments de Protection de la Trame Verte et Bleue

- se référer au 5b-SUR-ZONAGE Trame Verte et Bleue
- Espaces Boisés Classés soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire considéré comme Espaces Boisés Classés et soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
- Éléments Naturels présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du C.U., à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
- Boisement linéaire présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du C.U., à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit




Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Contenance cadastrale approchée
1	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 34a 00ca
2	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 29a 00ca
3	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 16a 00ca
4	Avenue de Saubouze, amélioration visibilité du carrefour	Commune	1a 90ca
5	Élargissement Chemin de Sourciède	Commune	7a 45ca
6	Liaison Impasse des Granges - Impasse de Compadelle	Commune	9a 10ca
7	Liaison Rue des Capucins - Rue des Platanes	Commune	19a 70ca
8	Liaison platéenne Av. de Parébois - Chemin du Lotissement Dupouy	Commune	3a 90ca
9	Élargissement V.C. n°134 de Maison Neuve	Commune	12a 30ca
10	Création d'un bassin de régulation des Eaux Pluviales	Commune	13a 80ca
11	Acquisition chemin creux Liaison platéenne Av. de Gascoigne - Chemin de Callaubert	Commune	4a 00ca
12	Liaison Av. de Gascoigne - Chemin de Callaubert	Commune	7a 60ca
13	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 30a 00ca
14	Prolongement Chemin du Vert galant	Commune	1a 00ca
15	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 30a 00ca
16	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 36a 20ca
17	Liaison Randonnée Eauze-Mancières (ancienne voie ferrée), parcelles : AK100, AK172, AR04, AT19, AT83, E259, E331, F1243	Département du Gers	16ha 38a 21ca
18	Liaison Randonnée Eauze-Furbois (ancienne voie ferrée), parcelles : H165, H180, H111, E336, E504, B056, B097, B088, E353a, E353b, E354a, B080	Département du Gers	12ha 39a 51ca